

SÉANCE RÉGULIÈRE (15 août 2022)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 15 août 2022 à 20 h au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Denis Gosselin
Siège #2 - Win Le Phan
Siège #3 - Isabelle Paquet
Siège #4 - Christian Lessard
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Michel Veilleux

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Alain Veilleux. Audrey Poulin, directrice générale par intérim est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

199-08-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance régulière du 5 juillet 2022
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Acceptation des comptes
 - 4.2 - Permis de juillet 2022
 - 4.3 - Suivi mensuel du budget
- 5 - CORRESPONDANCE
 - 5.1 - Bordereau des correspondances
- 6 - LÉGISLATION
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
 - 8.1 - Travaux Pont Perrault - demande de paiement #3 Cité Construction TM
 - 8.2 - Surveillance des travaux de réfection du Pont Perrault - Paiement #3 Cima +
 - 8.3 - Travaux de réfection de la 1re Avenue - demande de paiement #3 Giroux et Lessard Ltée
 - 8.4 - Ajout de chauffage réservoir eau potable
- 9 - QUESTIONS DIVERSES
 - 9.1 - Adhésion au programme d'assurance collective de la fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurances collectives - modification résolution 100-04-2022
 - 9.2 - Activité récompense - Soccer 2022
 - 9.3 - Tournoi de pickleball
 - 9.4 - Demande de Services Sanitaire DF de Beauce - Collecte des matières résiduelles
 - 9.5 - Fin d'emploi Directrice générale
 - 9.6 - Annulation de la résolution 292-12-2020 paiement heures réunion directeur général
 - 9.7 - Nomination d'un directeur général et greffier-trésorier
 - 9.8 - Autorisation de signature du Directeur général et greffier-trésorier
 - 9.9 - Autorisation d'engager les ressources nécessaires au fonctionnement

de la municipalité

9.10 - Modification à l'échelle salariale - greffière-trésorière adjointe

9.11 - Montant forfaitaire - Adjointe administrative

9.12 - Activité Camp de jour

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

200-08-2022

3.1 - Séance régulière du 5 juillet 2022

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 5 juillet dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2022 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

201-08-2022

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à juillet 2022 totalisant 873 154,80 \$ (Folio 350188) et 39 031,66 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 14086 à # 14159 inclusivement, ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La directrice générale et greffière-trésorière par intérim certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis de juillet 2022

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim fait la lecture de la liste des permis de construction et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de juillet 2022 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim présente le suivi du budget au 31 juillet 2022, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de juillet 2022.

6 - LÉGISLATION

Il n'y a aucun point de législation pour le mois de juillet 2022.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 20 h 03. Après quelques interventions, la période de questions est fermée à 20 h 26.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

202-08-2022

8.1 - Travaux Pont Perrault - demande de paiement #3 Cité Construction TM

ATTENDU que le conseil municipal, par la résolution #060-02-2022 a octroyé le contrat des travaux de réfection du Pont Perrault;

ATTENDU que la Municipalité a reçu la facture # 435539 du 04 août 2022 de Cité Construction TM inc. au montant de 561 139,47 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que la surveillance du chantier a été octroyé à Cima + et que la Municipalité a reçu la recommandation de paiement no 3 en date du 4 août 2022;

ATTENDU qu'une retenue de 10% soit appliquée tel que spécifiée au contrat;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède au paiement de la facture # 435539 d'un montant de 561 139,47 \$ plus les taxes applicables à Cité Construction TM inc.;

203-08-2022

8.2 - Surveillance des travaux de réfection du Pont Perrault - Paiement #3 Cima +

ATTENDU que le conseil municipal, par la résolution #122-05-2022 a octroyé le contrat de surveillance des travaux de réfection du Pont Perrault;

ATTENDU que la Municipalité a reçu la facture # 22212467 du 29 juillet 2022 de Cima+ s.e.n.c. au montant de 54 040,00 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède au paiement de la facture # 22212467 d'un montant de 54 040,00 \$ plus les taxes applicables à Cima+ s.e.n.c.;

204-08-2022

8.3 - Travaux de réfection de la 1re Avenue - demande de paiement #3 Giroux et Lessard Ltée

ATTENDU que le conseil municipal, par la résolution #287-12-2021 a octroyé le contrat des travaux de réfection de la 1re Avenue;

ATTENDU que la Municipalité a reçu la facture #010640 du 9 août 2022 de Giroux Lessard Ltée au montant de 648 418,58 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que la surveillance du chantier a été octroyée à la firme ARPO groupe-conseil et que la Municipalité a reçu la recommandation de paiement no 3 en date du 11 août 2022;

ATTENDU qu'une retenue de 10% soit appliquée tel que spécifiée au contrat;

ATTENDU que la firme ARPO groupe-conseil a remis l'ordre de changement OC-02 d'un montant de 731,50 \$ excluant les taxes applicables;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède au paiement no.3 d'un montant de 648 418,58 \$ plus les taxes applicables à Giroux Lessard Ltée;

QUE la Municipalité autorise Mme Audrey Poulin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer l'ordre de changement OC-02.

205-08-2022

8.4 - Ajout de chauffage réservoir eau potable

ATTENDU que le sous-sol de la bâtisse du réservoir d'eau potable n'est actuellement pas chauffé et qu'il y a de la condensation;

ATTENDU que plusieurs travaux d'entretien ont eu lieu à cet endroit et qu'il serait préférable de chauffer celui-ci pour conserver leur bon état;

ATTENDU qu'une soumission à été reçue de l'entreprise Bourque Électrique au montant de 1 550,00 \$ avant les taxes applicables pour faire l'installation d'un aérotherme mural avec boîtier de surface et thermostat intégré;

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission datée du 6 juillet 2022 de l'entreprise Bourque Électrique d'un montant de 1 550,00 \$ avant les taxes applicables pour l'ajout d'un chauffage au sous-sol de la bâtisse du réservoir d'eau potable de la Municipalité.

9 - QUESTIONS DIVERSES

206-08-2022

9.1 - Adhésion au programme d'assurance collective de la fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurances collectives - modification résolution 100-04-2022

ATTENDU qu'il y a eu omission de mentionner la date d'adhésion dans la résolution #100-04-2022 et qu'une nouvelle résolution est nécessaire;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

ATTENDU Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

ATTENDU QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

ATTENDU QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

ATTENDU qu'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

ATTENDU QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

ATTENDU QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat

d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis et que la présente résolution remplace la résolution #100-04-2022.

207-08-2022

9.2 - Activité récompense - Soccer 2022

ATTENDU que M. Ludovic Roy est le bénévole attitré pour le soccer à l'été 2022 pour la Municipalité;

ATTENDU que ce dernier demande à la Municipalité de défrayer le coût pour offrir un cornet de crème glacée aux enfants inscrits au soccer ;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE défrayer les coûts associés à l'achat de 45 cornets de crème glacée à La Pralinière pour récompenser les bénévoles ainsi que pour les enfants inscrits au soccer à l'été 2022.

208-08-2022

9.3 - Tournoi de pickleball

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande de M. Sylvio Mathieu le 25 juillet 2022 à l'effet d'organiser un tournoi de pickleball extérieur sur la patinoire les fins de semaine du 26 août et du 9 septembre 2022 pour promouvoir ce sport;

ATTENDU qu'il demande d'utiliser les filets de pickleball, la surface de dek hockey et le centre communautaire gratuitement;

ATTENDU qu'il demande à la Municipalité de promouvoir l'activité via la page Facebook des loisirs et le panneau numérique;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE fournir gratuitement les filets de pickleball et la salle du centre communautaire pour les fins de semaine du 26 août et du 9 septembre pour la tenue d'un tournoi de pickleball;

DE permettre à M. Mathieu d'utiliser la surface de dek hockey, et ce gratuitement, pour marquer des terrains supplémentaires tout en lui mentionnant qu'il ne doit pas utiliser de peinture ou de produit qui peut endommager la surface;

DE l'aider à publiciser l'activité via la page Facebook des loisirs et le panneau numérique;

DE le remercier pour son dévouement à faire connaître ce sport.

209-08-2022

9.4 - Demande de Services Sanitaire DF de Beauce - Collecte des matières résiduelles

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande de l'entrepreneur Services Sanitaires DF de Beauce affecté à la collecte des matières résiduelles en date du 12 juillet 2022;

ATTENDU que cette demande vise à leur permettre de débiter la collecte des matières résiduelles à 4h a.m. au lieu de 6h a.m. tel que stipulé au document d'appel d'offres;

ATTENDU que cette demande va en partie à l'encontre du règlement de la Municipalité #587-2015 concernant la paix et le bon ordre;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE conserver l'heure de début de la collecte des matières résiduelle à 6h a.m. afin de limiter le bruit occasionné par la collecte pour les résidents de la Municipalité.

210-08-2022

9.5 - Fin d'emploi Directrice générale

ATTENDU que Dominique Lamarre agissait à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU qu'à la suite de discussions, la Municipalité et Dominique Lamarre ont convenu des modalités de fin de contrat de cette dernière lequel se terminera en date du 15 août 2022;

ATTENDU que lesdites modalités de terminaison d'emploi sont contenues dans une transaction et quittance à être signée par les parties au plus tard le 19 août 2022;

ATTENDU que pour produire tous ses effets, ladite transaction et quittance doit être entérinée par le conseil municipal;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil confirme la fin d'emploi de Dominique Lamarre en date du 15 août 2022;

QUE le conseil entérine la transaction et quittance;

QUE le conseil autorise le versement de toutes les sommes pouvant être dues à Dominique Lamarre conformément aux modalités et conditions négociées sous réserve de la signature de ladite transaction et quittance par cette dernière;

QUE le conseil autorise le maire M. Alain Veilleux à signer la transaction et quittance ainsi que tous les documents nécessaires afin de confirmer l'entente intervenue et d'y donner plein effet.

211-08-2022

9.6 - Annulation de la résolution 292-12-2020 paiement heures réunion directeur général

ATTENDU que la résolution #292-12-2020 concernant le paiement d'heures à Mme Dominique Lamarre pour celles réalisées en dehors des heures régulières de travail pour la tenue des diverses séances avec le conseil;

ATTENDU que Mme Dominique Lamarre n'est plus appelée à travailler en dehors des heures régulières depuis le 2 mai 2022 et qu'elle ne sera plus appelée à travailler de telles heures;

ATTENDU que le conseil n'entend plus payer des heures au-delà des heures régulières de travail pour ce poste;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit rescindée la résolution #292-12-2020 par l'adoption de la présente résolution;

QUE suite à cette rescision la résolution #292-12-2020 cesse de produire ses effets.

212-08-2022

9.7 - Nomination d'un directeur général et greffier-trésorier

ATTENDU la fin d'emploi de Mme Dominique Lamarre par la résolution #210-08-2022;

ATTENDU que Mme Audrey Poulin assure l'intérim au poste de direction générale depuis le 2 mai 2022;

ATTENDU le processus d'embauche effectué par la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins pour combler le poste de directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU l'entente intervenue entre la Municipalité et M. Patrick Charest relativement aux conditions de travail de l'employé;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Mme Audrey Poulin cesse d'être directrice générale et greffière-trésorière par intérim et retrouve ses fonctions de greffière-trésorière adjointe à compter du 16 août 2022;

DE nommer M. Patrick Charest au poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins à compter du 16 août 2022;

QUE le contrat de travail entre la municipalité de Notre-Dame-des-Pins et M. Patrick Charest soit approuvé;

QUE M. Alain Veilleux maire, soit nommé afin de signer ce contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

213-08-2022

9.8 - Autorisation de signature du Directeur général et greffier-trésorier

ATTENDU la résolution # 212-08-2022;

ATTENDU que pour le bon fonctionnement de la Municipalité M. Patrick Charest devra signer des documents au nom de la Municipalité;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser M. Patrick Charest, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, tous les documents nécessaires à son bon fonctionnement.

214-08-2022

9.9 - Autorisation d'engager les ressources nécessaires au fonctionnement de la municipalité

ATTENDU la résolution #212-08-2022;

ATTENDU que pour le bon fonctionnement de la Municipalité, M. Patrick Charest, directeur général et greffier-trésorier devra engager des dépenses;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser M. Patrick Charest, directeur général et greffier-trésorier à consulter ou engager toutes les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

215-08-2022

9.10 - Modification à l'échelle salariale - greffière-trésorière adjointe

ATTENDU que la greffière-trésorière adjointe a soumis une demande d'ajustement de son échelle salariale;

ATTENDU que le conseil est satisfait du travail de la greffière-trésorière adjointe;

ATTENDU les discussions intervenues entre les élus;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE modifier les échelons du poste de greffière-trésorière adjointe et d'accorder l'échelon 8 à Mme Audrey Poulin à compter du 16 août 2022.

216-08-2022

9.11 - Montant forfaitaire - Adjointe administrative

ATTENDU que depuis la suspension de la directrice générale le 2 mai 2022 des tâches supplémentaires ont été demandées à l'adjointe administrative;

ATTENDU que les élus désirent la remercier;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder un montant salarial forfaitaire de 500,00 \$ à l'adjointe administrative, Mme Élise Landry;

D'affecter ce montant au budget 2022 à partir du don des salaires des élus versés à la Municipalité.

217-08-2022

9.12 - Activité Camp de jour

ATTENDU que le camp de jour a prévu visiter le Centre Dixtraction mardi le 16 août 2022;

ATTENDU que la Municipalité doit payer la facture #0945 d'un montant de 944,69 \$ incluant les taxes applicables d'ici vendredi le 19 août 2022;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder au paiement de la facture #0945 du Centre Dixtraction pour la sortie du 16 août 2022.

218-08-2022

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 43.

Alain Veilleux

Audrey Poulin

Maire
par intérim

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Alain Veilleux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Veilleux
Maire